

Les associations de parents d'élèves doivent s'opposer aux mentions « parent 1 et 2 ». Action ! Par Beate

écrit par Beate | 5 septembre 2014



✘ Quel est leur rôle dans les écoles et les établissements ?

- respecter le principe de laïcité ;
- respecter les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamation ;
- exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise

commerciale. <http://eduscol.education.fr/cid46934/associations-de-parents-d-eleves.html#lien1>

Le parti Socialiste n'a pas à imposer SA vision de la structure familiale en supprimant Père et Mère. Même divorcée, cela ne me choque pas de voir les mots Père et Mère dans un carnet de liaison scolaire car mes enfants ont un Père.

Parent1 et Parent2 c'est « Brave new world » mise en action car lorsqu'on commence par supprimer les mots, les idées attachées à ces mots disparaissent, puis la réalité attachée à ces idées disparaît également. Père et Mère deviendront des mots répugnants comme dans « Le meilleur des mondes ».

Les associations de parents d'élèves doivent agir ; si vous souhaitez leur écrire voici les principales associations de parents d'élèves.

– Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
Première association de parents créée en 1905, elle devient fédération dès 1910 et est officiellement reconnue en 1926. La PEEP édite un périodique : « La voix des parents » <http://peep.asso.fr/>

– Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public.

La FCPE édite « La revue des parents » et « La famille et l'école ».
<http://www.fcpe.asso.fr/>

– L'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) http://www.unaape.asso.fr/UNAAPE_2012/index.html

– Association des Parents d'élèves de l'enseignement Libre. (APEL)
<http://www.apel.fr/>

Beate